

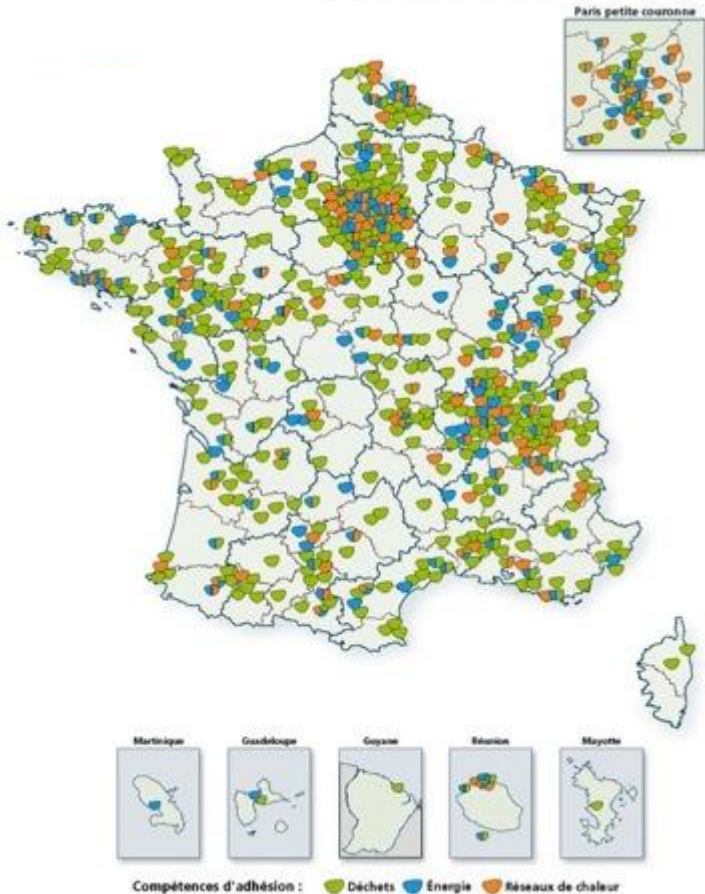


Séminaire Territoires et énergies renouvelables

Rôle des collectivités dans les projets: simple partenaire ou partie prenante ?
Quelles retombées fiscales dans les territoires ?

Bourg-en-Bresse, le 5 décembre 2017





872 adhérents*

Près de 572 collectivités : 2/3 des adhérents

Regroupant 60 millions d'habitants, réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins),
Communes, Intercommunalités, Conseils Généraux, Conseils Régionaux

Près de 300 professionnels : 1/3 des adhérents *Fabricants, Exploitants, Bureaux d'études, Cabinets Juridiques, Associations, Fédérations...*

Avec une progression annuelle de 10%

(*) Au 25/09/2017





Energie

- Maîtrise de l'énergie
- Précarité énergétique
- Réseaux de distribution (*gaz, elec, chaleur*)
- Energies renouvelables
- Urbanisme et logement
- SRCAE / PCAET
- Rénovation des bâtiments
- Ouverture des Marchés



Réseaux de chaleur

- Compétitivité - Prix
- Relations abonnés/ usagers
- Stratégie de développement
- Chaleur renouvelable (*bois énergie, bio gaz, solaire, géothermie ...*)
- Cogénération



Déchets

- Coûts
- Prévention – Réduction à la source
- Collecte et transport
- Filières de recyclage
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage



Institutionnel Juridique et Fiscal

Fonctions transversales

Planification, Financement, Montage de Projets
Montage Juridique, Fiscalité
Concertation, Communication

Expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle
Partage d'expériences et accompagnement
Force de proposition

- **5 manifestations** annuelles
(4 colloques et 1 Congrès national réunissant plus de 2000 participants - tarif préférentiel adhérent)
- **Plus de 40 groupes de travail** thématiques ou d'échange
- **70 publications et guides** (rapports, recueils, enquêtes, études...)
- **30 interventions extérieures** chez nos adhérents en moyenne
- **850 renseignements personnalisés** par an en moyenne
- **5 listes de discussions** thématiques
- **4 clubs** (dont insulaires déchets et énergie)
- **1 Lettre aux Adhérents** bimestrielle (LAA)
- **1 Newsletter** bimensuelle
- **Espace adhérent** sur le site internet



cléo
Collectivités Locales Éolienne

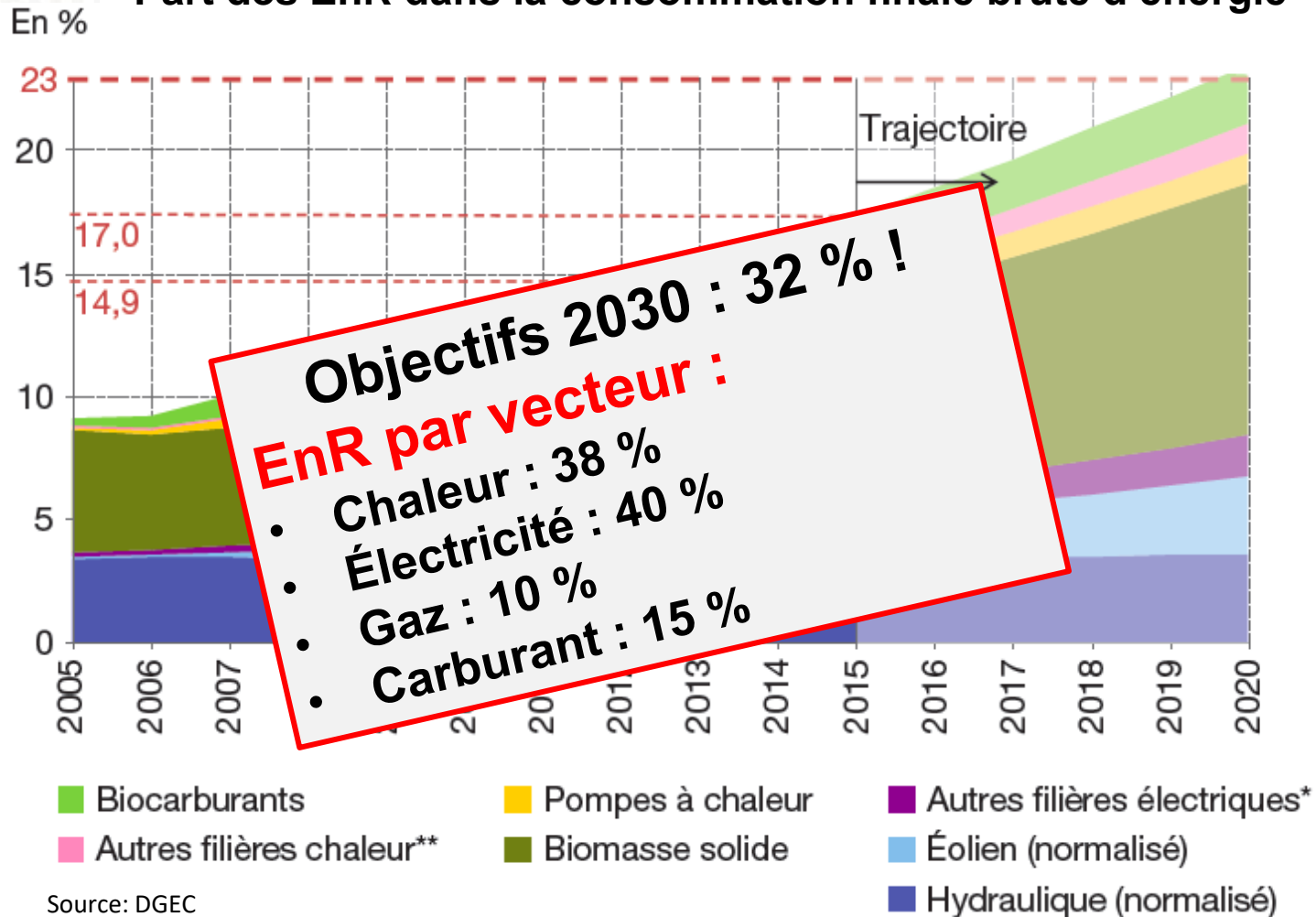
C3biom
Club des Collectivités Chaleur Biomasse



Objectifs nationaux en faveur des énergies renouvelables (EnR)

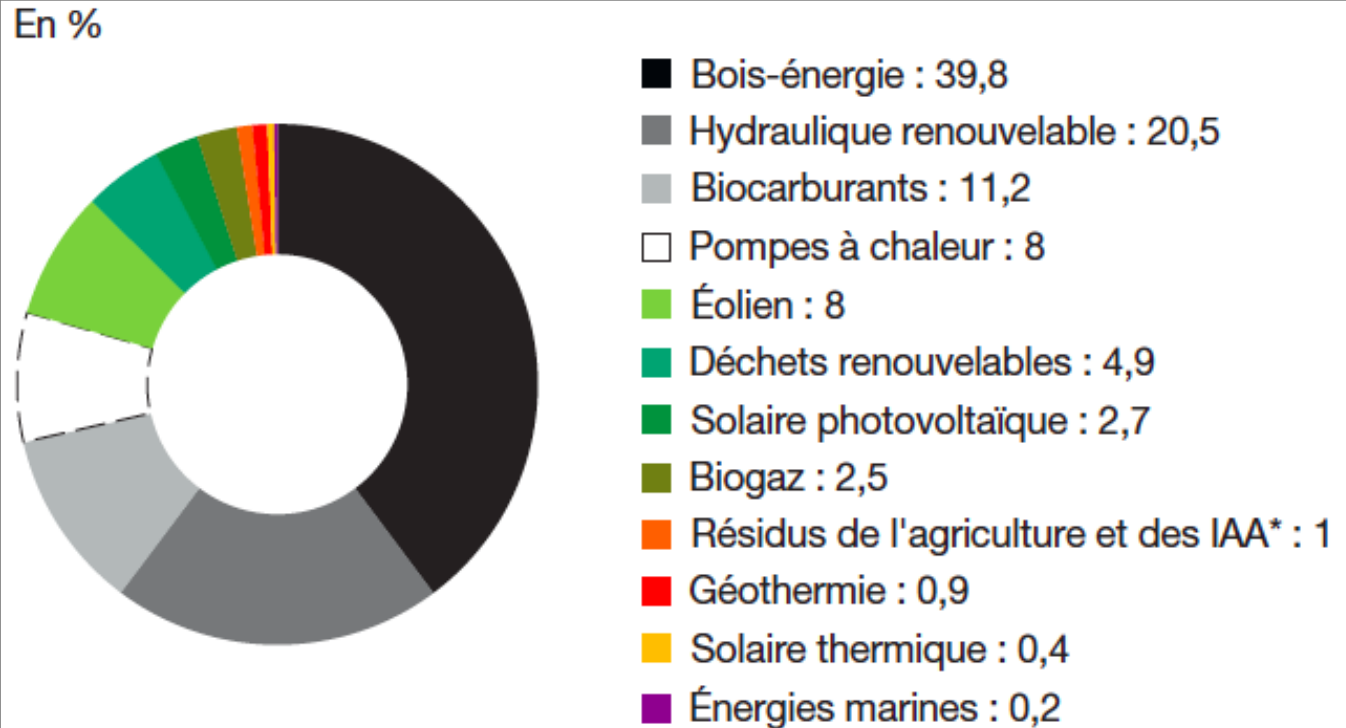


Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie



Source: DGEC

Production primaire d'énergies renouvelables par filière en 2015



* IAA : industries agroalimentaires.

Champ : métropole.

Source : SOeS, d'après les sources par filière

Les énergies renouvelables représentaient **9,4%** de la consommation d'énergie de la France en **2013, 2014 et 2015**

Implication des collectivités dans les énergies renouvelables

Pourquoi ?

Comment ?

Compétences et planification



- **Environnement** : pour agir localement en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire
- **Economique et social** : pour percevoir des retombées économiques (fiscalité, dividendes, loyers, etc.) et créer/pérenniser des emplois
- **Compétence légale et exemplarité** : car le CGCT les y autorise et pour montrer l'exemple

Région

Aménager ou faire aménager, exploiter ou faire exploiter une installation de **production d'électricité** utilisant des énergies renouvelables

Département

Bloc communal

Aménager ou faire aménager, exploiter ou faire exploiter une installation de production d'énergie renouvelable

FINANCEMENT PARTICIPATIF



Les collectivités peuvent participer au développement des EnR en :

- **Planifiant** les zones potentielles pour les EnR
- **Réalisant** (ou coréalisant ou faisant faire) des projets EnR
- **Favorisant** ou coordonnant des démarches d'animation et de concertation sur les projets
- **Encourageant** les ménages et PME à développer les EnR (simple communication ou versement de subventions)

Définir le niveau d'implication de la collectivité



AMORCE



Quelle place souhaite donner la collectivité aux différentes EnR? Quel projet de territoire plus global envisage-t-on ?



Quel positionnement en termes de gouvernance publique et citoyenne ?



Quelle est la mobilisation autour d'un projet ?



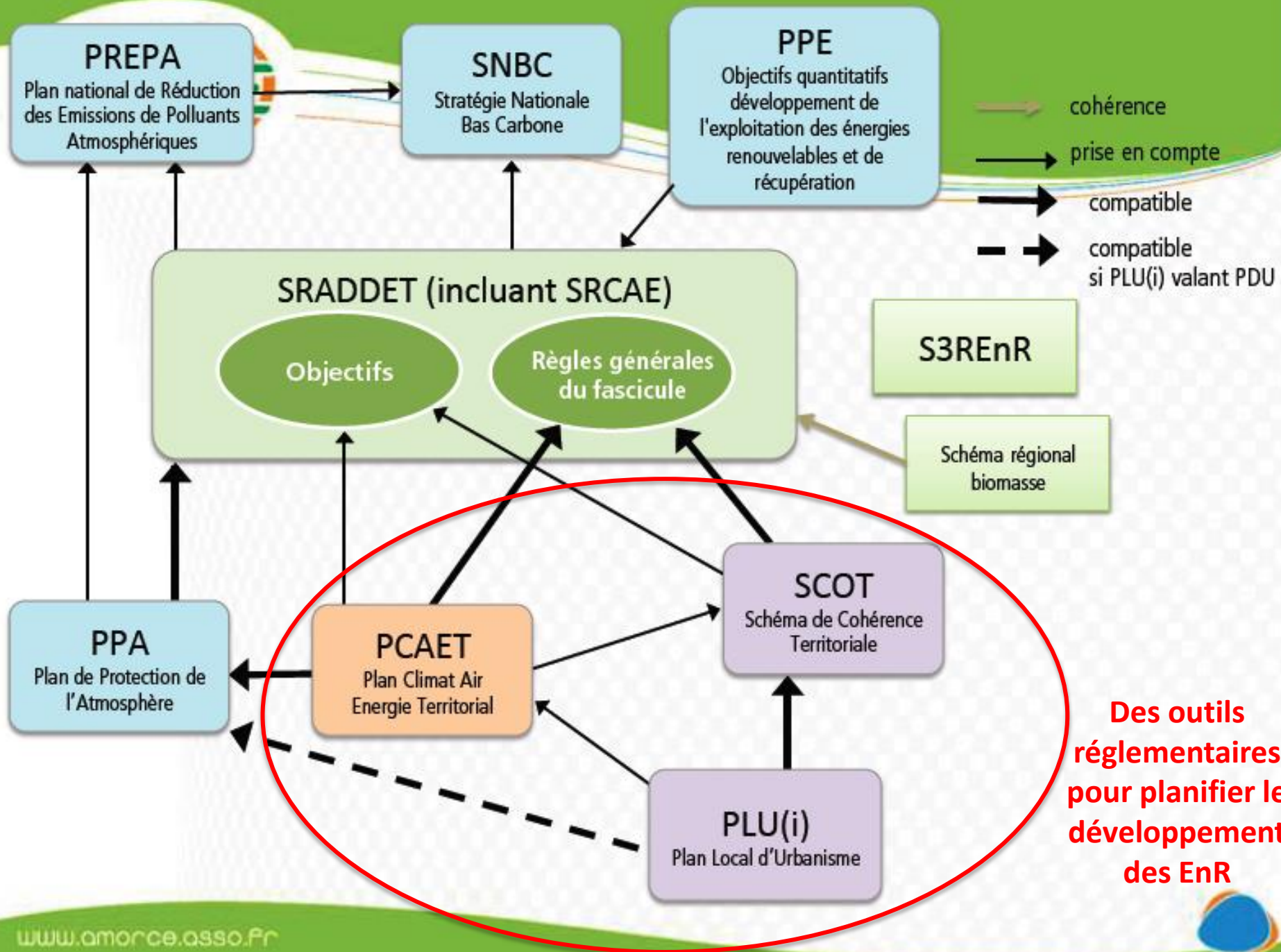
Quelle distribution et répartition des retombées entre collectivités, citoyens et tierces parties ?



Quelle implication en termes de financement du projet et des risques afférents est souhaitée pour la collectivité et les citoyens ?

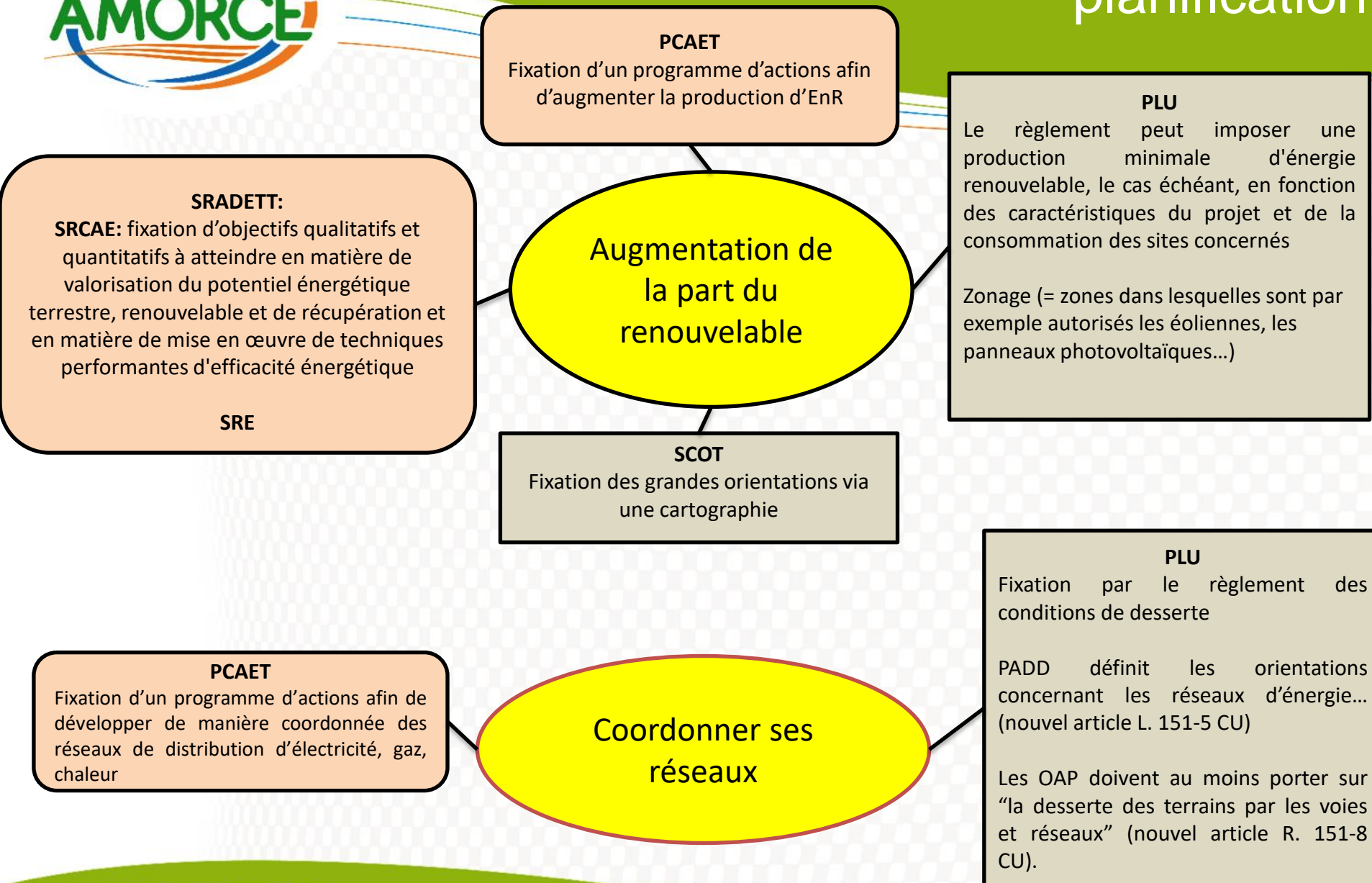


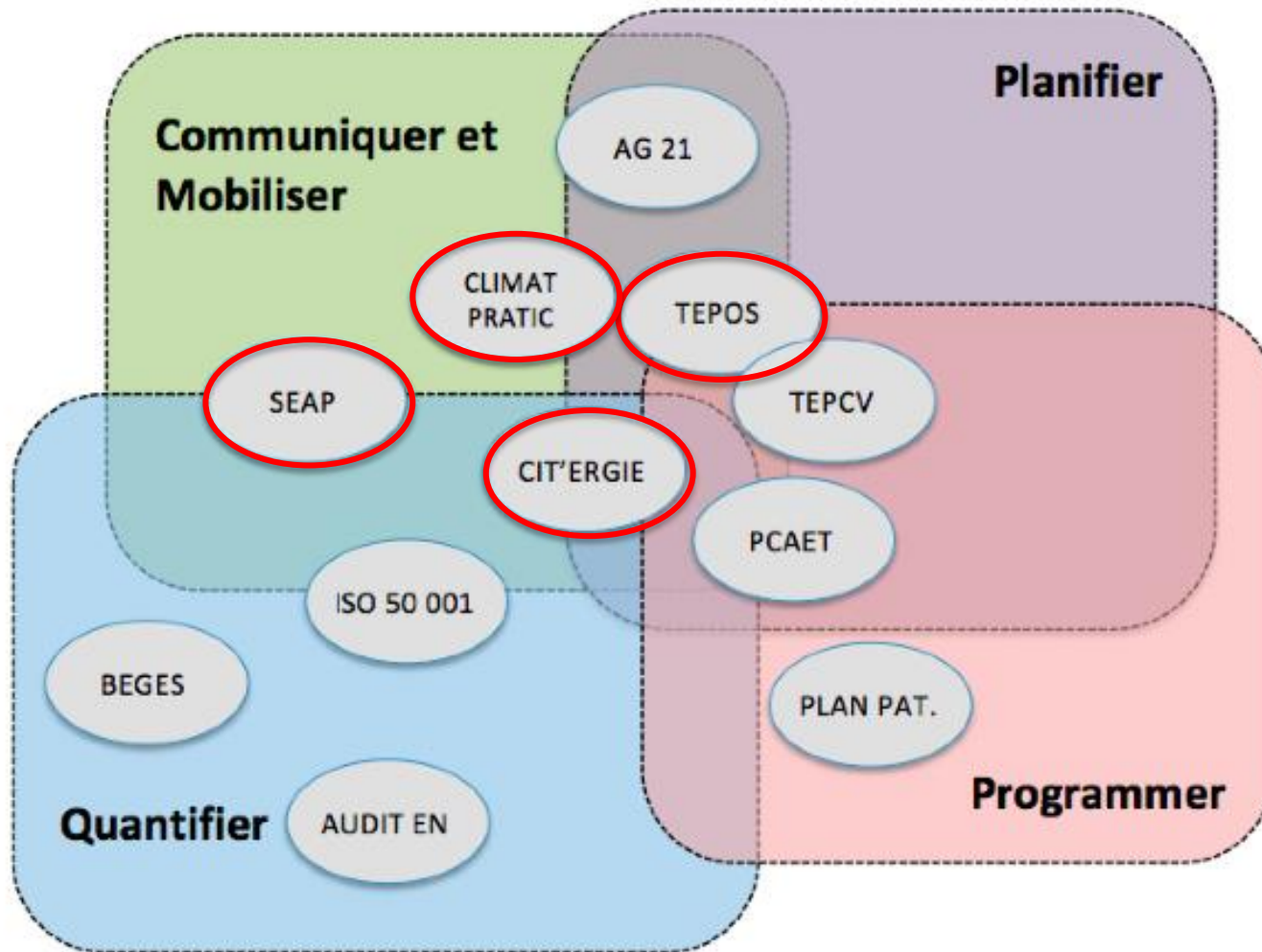
Quelles sont les compétences internes de la collectivité et relatives au projet à porter ?





Coordination des outils de planification





Des outils et démarches volontaires pour planifier et suivre le développement des EnR

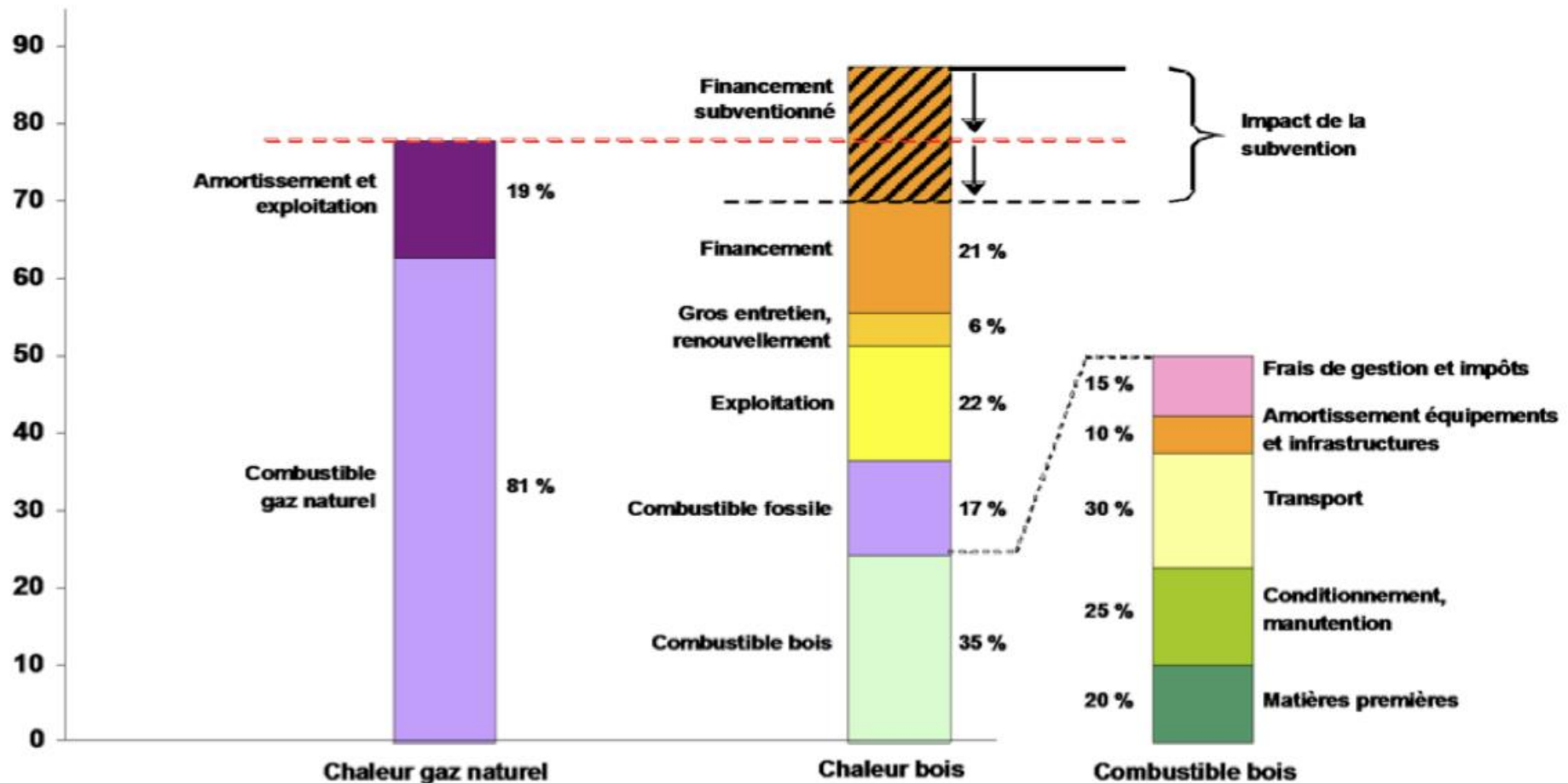
Les outils (ou démarches) et leurs principales fonctions

Quelques fondamentaux sur les énergies renouvelables

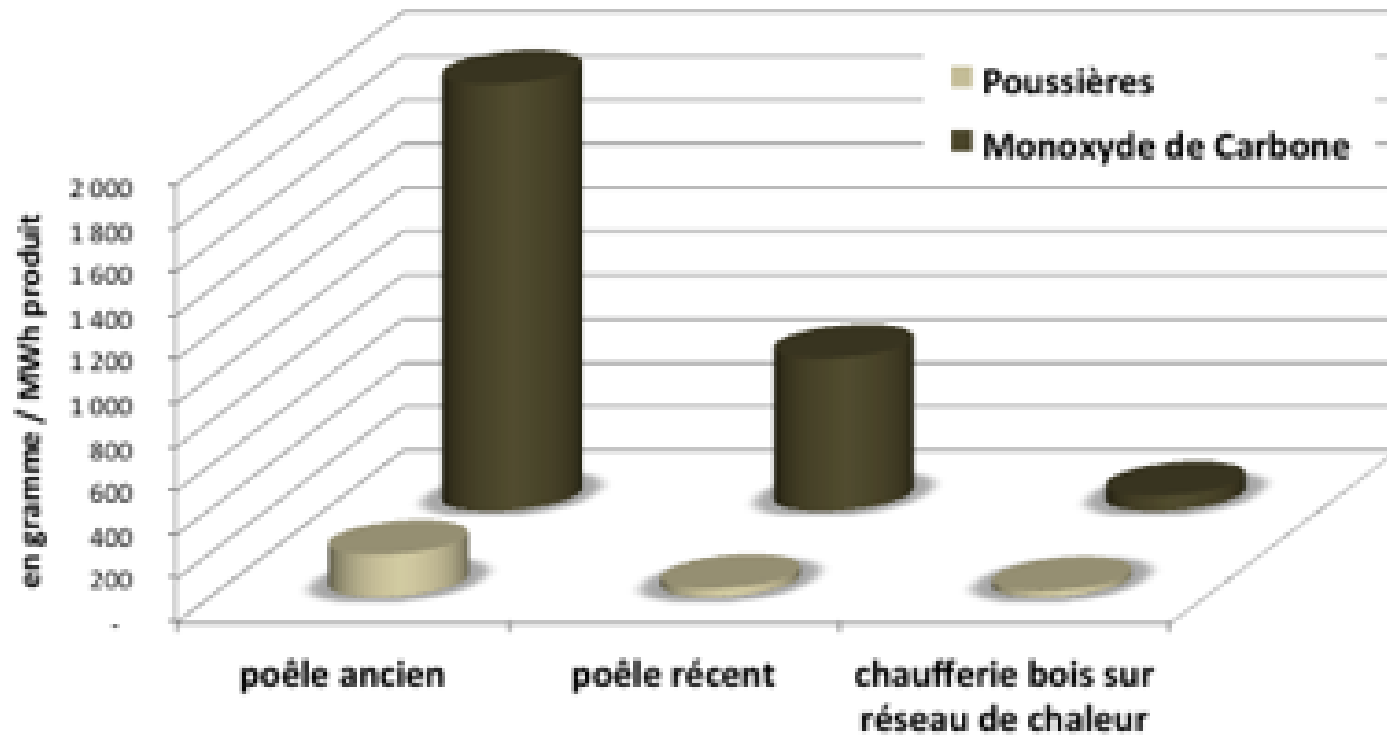
Bois énergie
Photovoltaïque
Eolien



ETTC/MWh utile

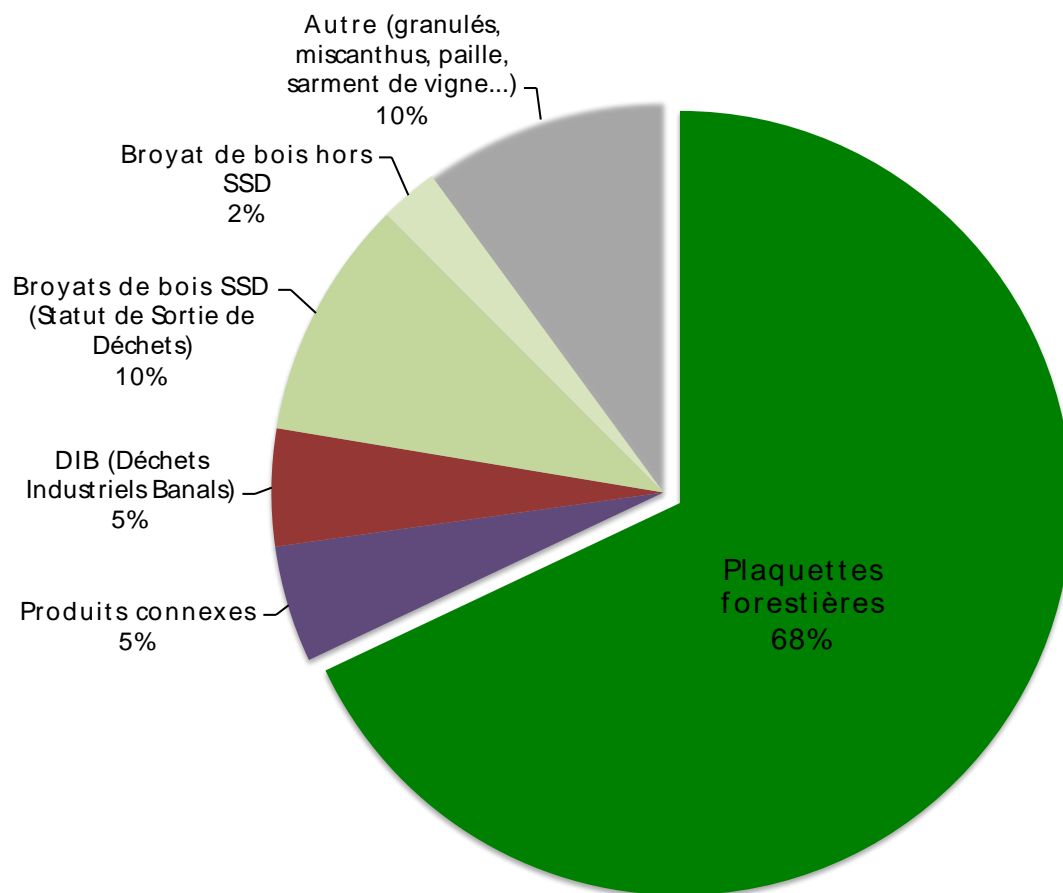


Emission de poussières et de monoxyde de carbone du chauffage au bois (Sources : ADEME, 2005 et CITEPA, 2003)



	2014		2012 (rappel)	
Nombre de réseaux de chaleur bois enquêté	131		153	
Puissance des chaudières bois	total	558 MW	total	373 MW
	moyenne	4,3 MW	moyenne	2,9 MW
	médiane	1 000 kW	médiane	700 kW
Prix de vente moyen de la chaleur (sur 88 réseaux)	73,4 €HT/MWh		65,6 €HT/MWh	
Indice de rigueur climatique	0,79		1,01	
Consommation de bois	720 000 tonnes		450 000 tonnes	
Quantité de chaleur produite par les chaufferies bois	1 861 GWh		1 005 GWh	
Quantité de chaleur livrée par les <u>réseaux</u> de chaleur en sous-station	3 988 GWh		2 860 GWh	
Taux de couverture bois moyen pondéré	35%		35%	
Chiffre d'affaires des réseaux (sur 88 réseaux)	270 millions € HT		165 millions € HT	

Part du combustible biomasse consommé
(rapportée en MWh sortie chaudière)



➤ **Petites centrales sur toitures - moins de 100 kWc**

(environ 300-400 m² de panneaux pour une centrale de 36 kWc)



➤ **Toitures et Ombrières – de 100 kWc à plus de 1 MWc**

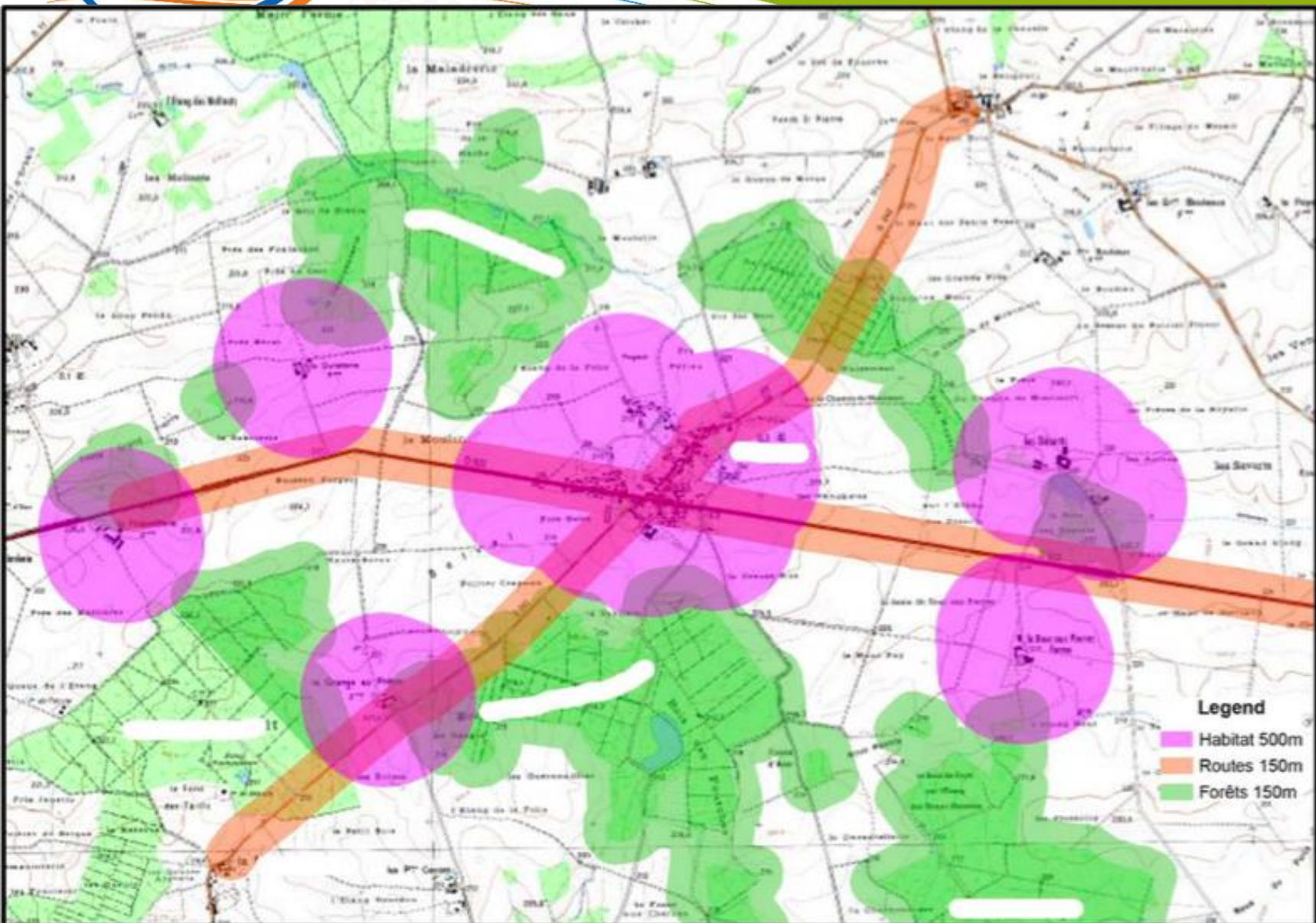
(environ 4000-5000 m² de panneaux pour une centrale de 500 kWc)



➤ **Grandes centrales au sol (plus de 1 MWc)**

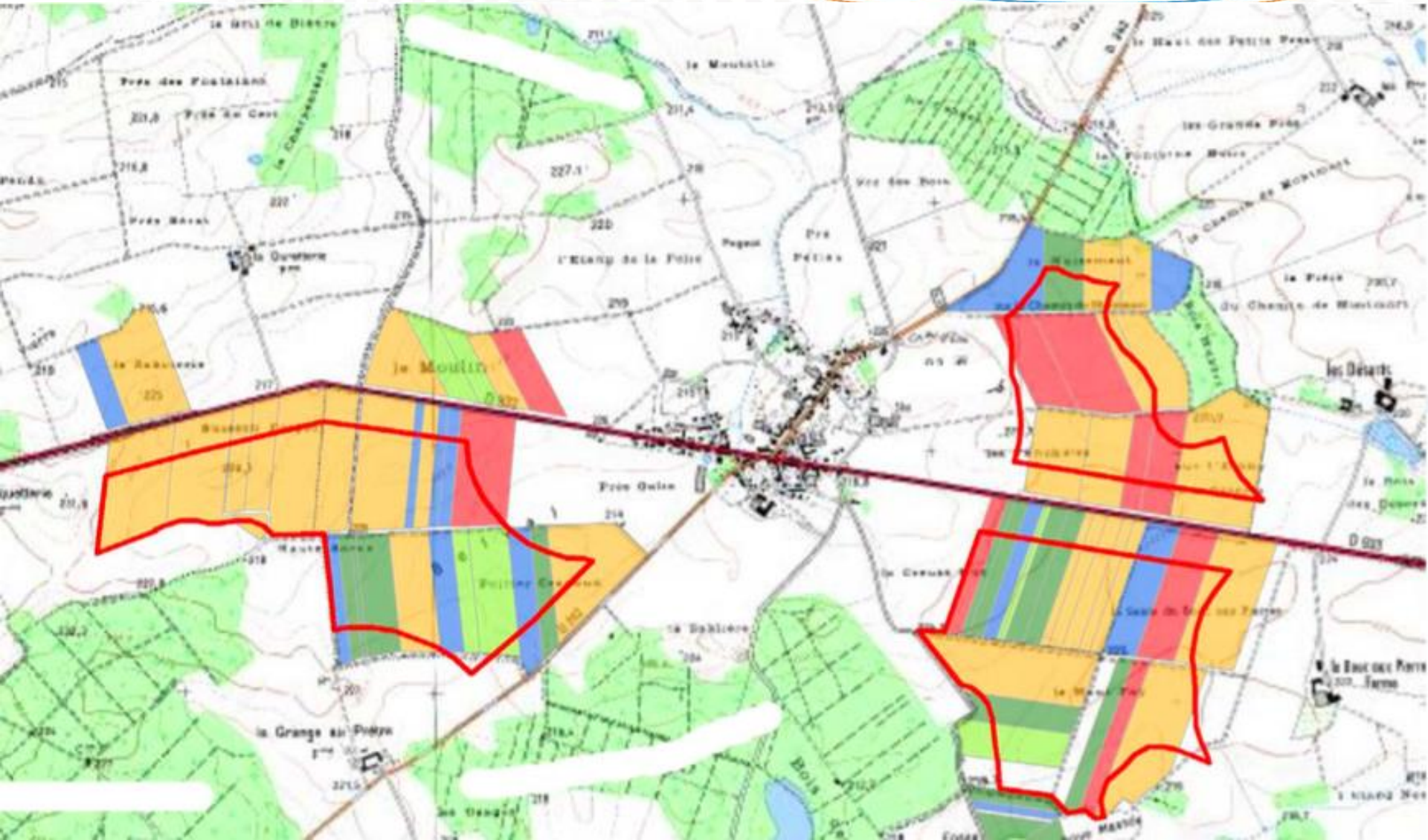
(environ 7-10 Ha pour une centrale de 5 MWc)







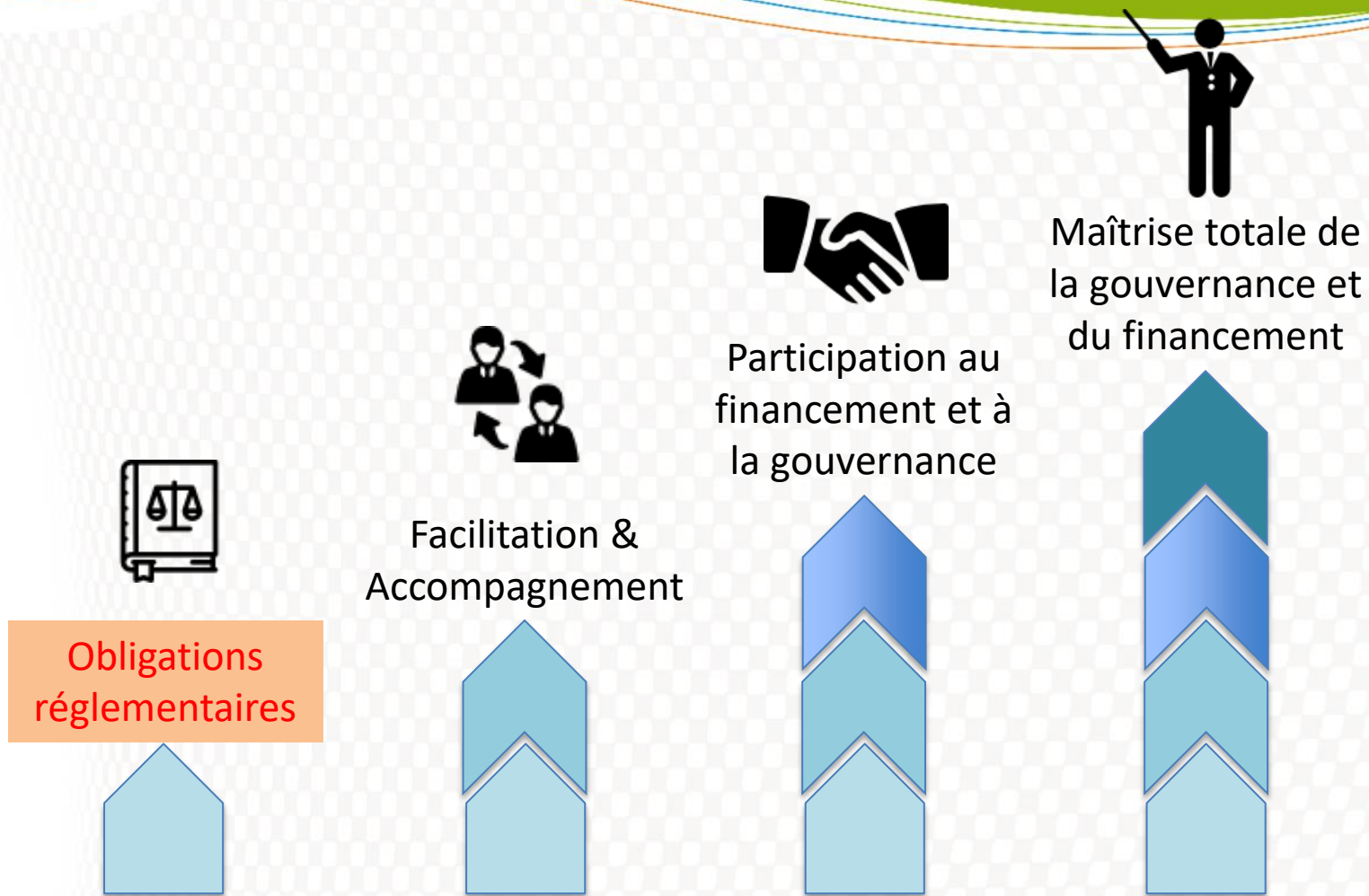
L'analyse d'un site potentiel éolien : identification des propriétaires



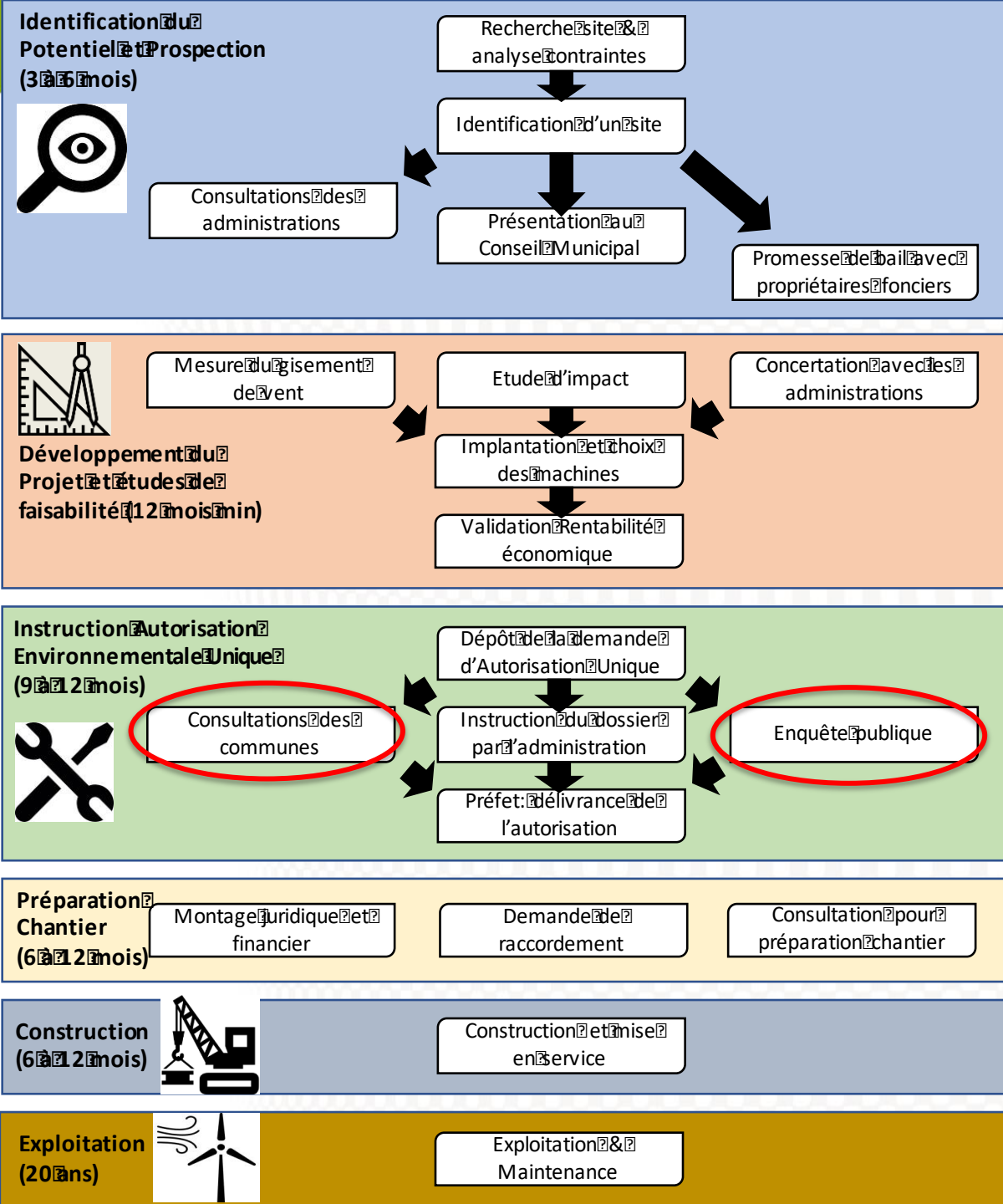


Choisir son niveau d'implication dans les projets



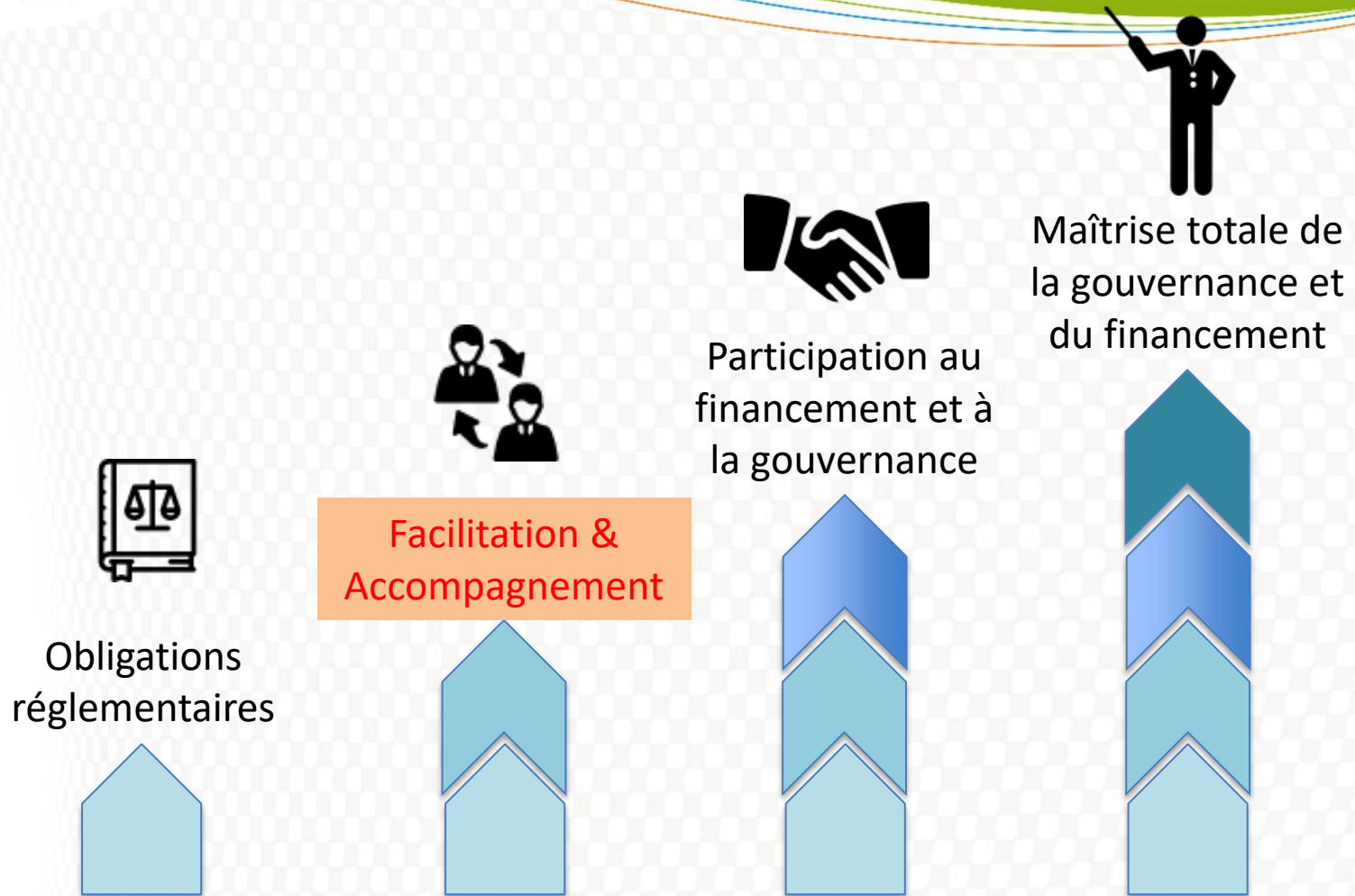


Exemple : Déroulement d'un projet éolien



Consultations réglementaires:

- **Enquête publique:** Recueil de l'avis des habitants **Consultations des communes et leur regroupement** qui se situent dans le rayon de l'enquête publique
- **Le préfet peut élargir la consultation** à d'autres communes limitrophes.





Valorisation d'une ressource locale et renouvelable



Mise en œuvre d'une politique locale de développement durable (en lien avec démarches existantes ex. PCAET)

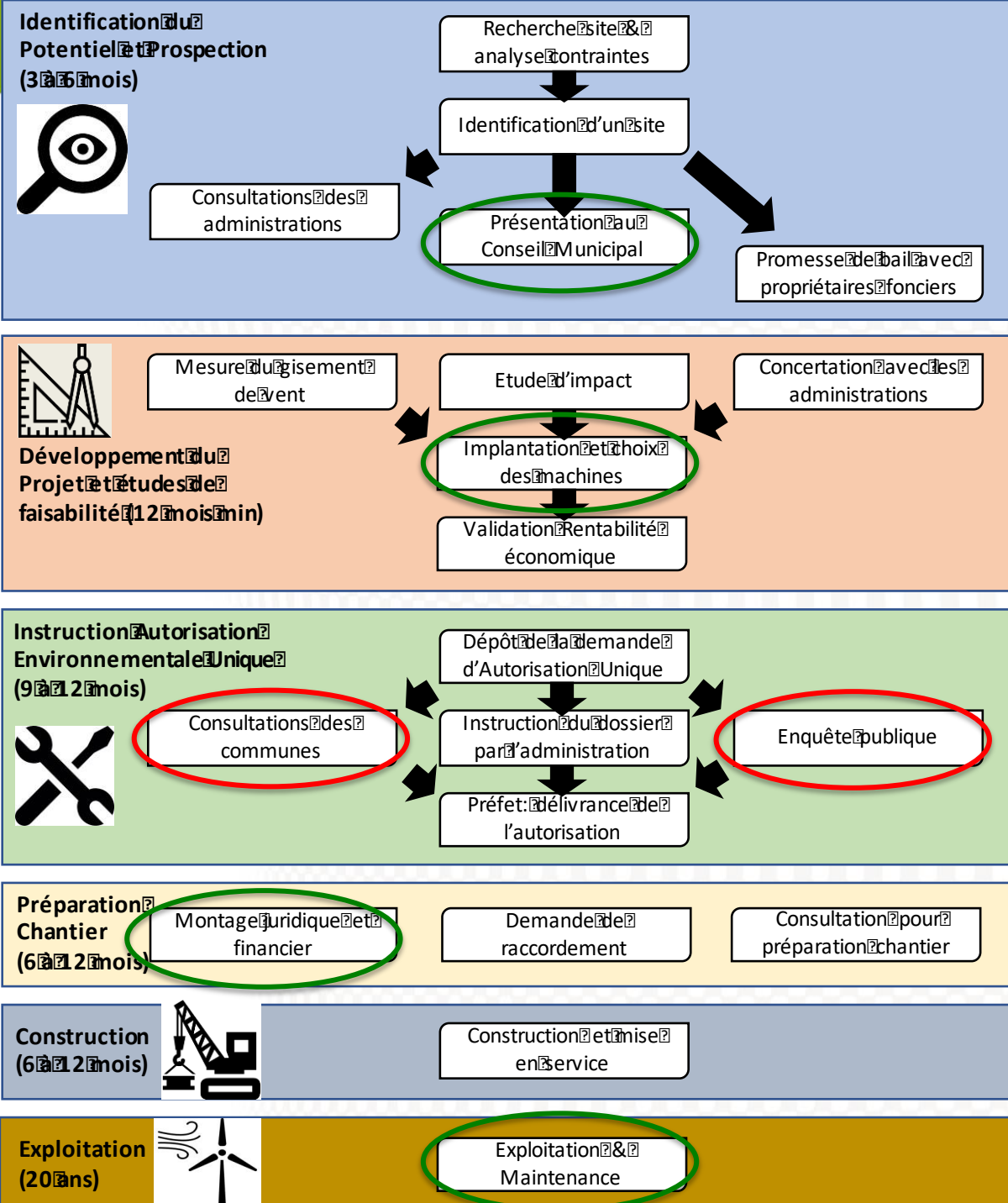


Contribution au développement économique local



Affirmation de la volonté d'un pilotage public de l'opération

Exemple : Déroulement d'un projet éolien



Exemples de démarches volontaires des collectivités :

- Présentation en conseil municipal/communautaire et choix du développeur et/ou de la méthode de travail
- Avis dans l'implantation des machines et concertation sur toute la phase de développement
- Participation financière des acteurs locaux aux projets
- Suivi du parc en exploitation
- Et beaucoup d'autres exemples dans les membres du réseau AMORCE !



Charte en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés



2014: AMORCE lance la charte nationale promouvant une démarche de qualité dans le développement des projets et l'exploitation des parcs éoliens

2015: Signature conjointement entre AMORCE et FEE






2016: Adoption de la charte par 15 développeurs éoliens, 2 collectivités Territoriales et 1 syndicat d'énergie

2017: Enquête auprès des professionnels (78,5% taux de réponse):

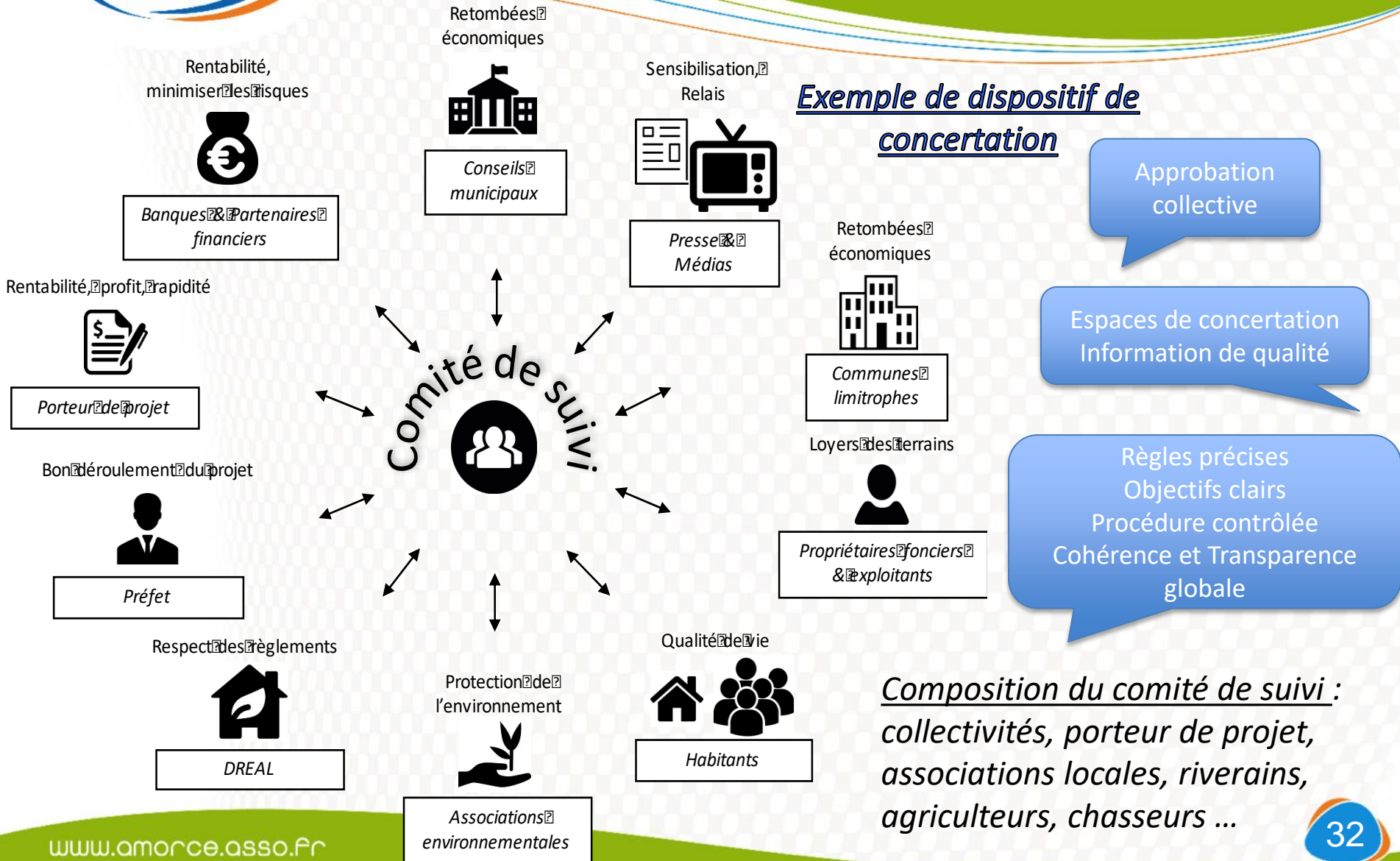
- > avantage concurrentiel pour 50%
- > engagements majeurs retranscrits dans processus interne pour 50%
- > difficultés rencontrés lors de la phase de prospection foncière

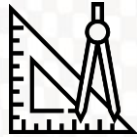
2017: Elaboration charte V2.0 avec FEE, ADEME et Financement Participatif France

- > actualiser la charte
- > inciter au financement participatif

<p>Phase du projet</p> 		
 <p>Identification et Prospection</p>	<p><u>Solliciter la collectivité</u> sur l'opportunité d'un projet éolien</p>	<p><u>Prendre position sur l'opportunité</u></p>
 <p>Dvpt du projet et études de faisabilité ; Instruction ICPE ; Chantier</p>	<p><u>Proposer une méthode de travail</u> qui associe les acteurs locaux</p> <p><u>Garantir le développement local</u></p> <p><u>Faire participer les acteurs locaux au financement du projet</u></p>	<p><u>Participer au développement</u> du projet</p> <p><u>Garantir le développement local</u></p>
 <p>Exploitation</p>	<p><u>Engager l'exploitant de transmettre des rapports d'activité</u></p> <p><u>Assurer que le parc puisse être visité</u></p> <p><u>Consulter les prestataires locaux</u></p>	<p><u>Centraliser les demandes de visites du parc</u></p>

Exemple de dispositif de concertation





Identification du potentiel et Prospection

Etudes de faisabilité

Dévelop. Autorisation Environ.

Construction

Mise en service et exploitation

Lance le débat interne à l'inter-communalité
Organise une présentation du projet aux élus

Diffuse l'information au public
Recueille les observations des habitants
Négocie avec le porteur de projet
Organise des visites d'un parc existant

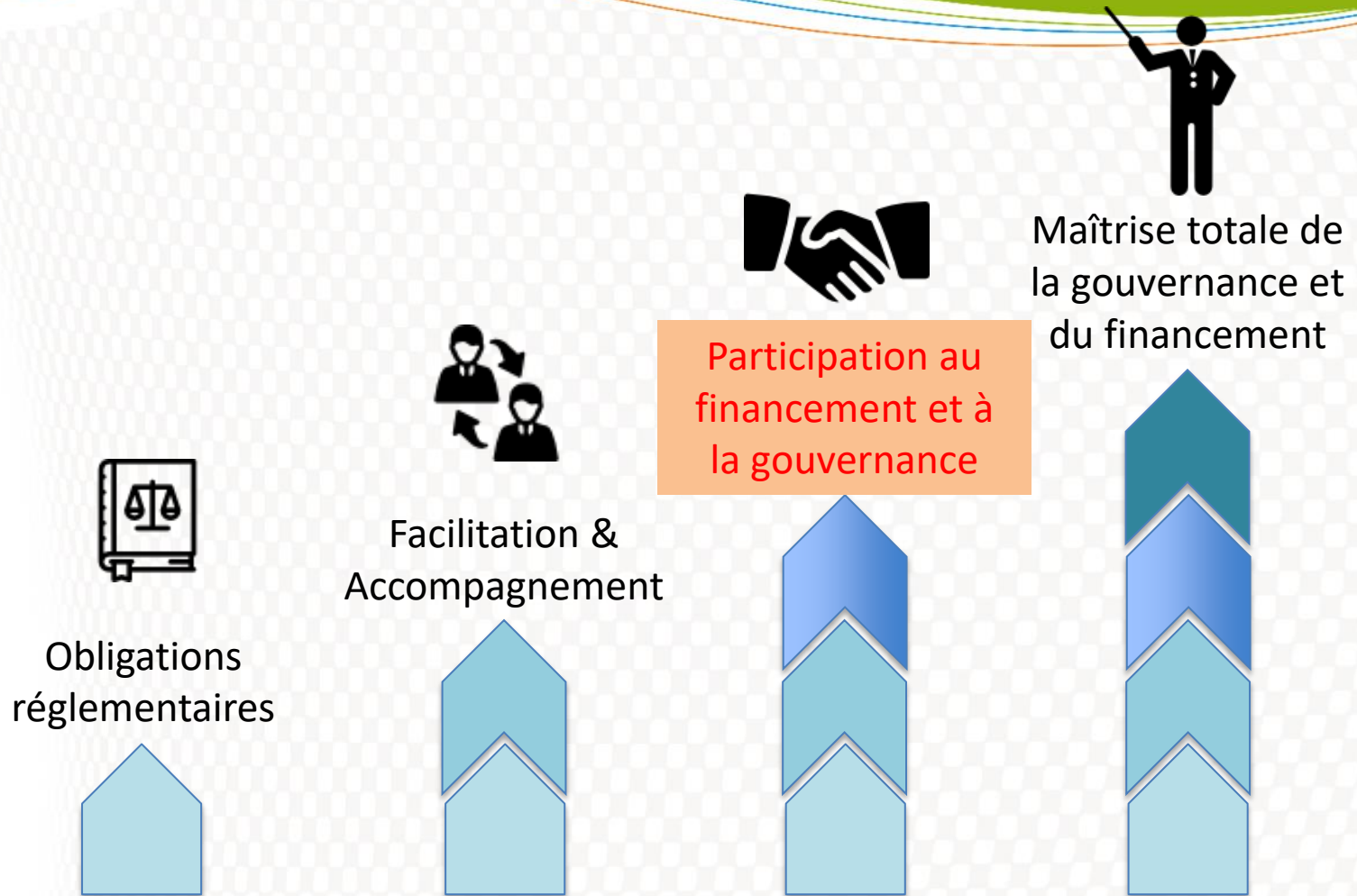
Poursuit l'information du public
Participe à l'enquête publique
Poursuit la négociation avec le développeur éolien

Poursuit l'information du public
Organise des visites du chantier
Suit le chantier et vérifie les engagements du développeur

Inaugure le parc
Relève les observations des riverains et relaie l'information à l'exploitant
Invite l'exploitant à exposer les bilans de fonctionnement

Identification du potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réunion de groupe ou individuelle avec propriétaires fonciers et exploitants terrains
Etude de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Affichage dans bulletin municipal <input type="checkbox"/> Affiches dans les mairies et les commerces <input type="checkbox"/> Rencontres des acteurs locaux pour identifier leur perception du territoire et leurs attentes <input type="checkbox"/> Visite d'un parc éolien voisin <input type="checkbox"/> Lettres d'informations aux habitants <input type="checkbox"/> Permanence publique du développeur <input type="checkbox"/> Participation / communication aux manifestations de la commune <input type="checkbox"/> Visites des écoles (action pédagogique) <input type="checkbox"/> Médias (presse, radio, ...) <input type="checkbox"/> Annonce sur le site internet de la mairie et du développeur
Développement	<p>Idem « Etude de faisabilité » avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enquête publique (dans rayon de 6km) - <i>règlementaire</i>
Construction	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réunion « Pose de la première pierre » <input type="checkbox"/> Réunions publiques et visites du chantier <input type="checkbox"/> Site internet dédié <input type="checkbox"/> « Hotline » téléphonique pour signaler des problèmes
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inauguration du site <input type="checkbox"/> Journée portes ouvertes <input type="checkbox"/> Rapport d'exploitation







Meilleure prise en compte des intérêts locaux car gouvernance partagée



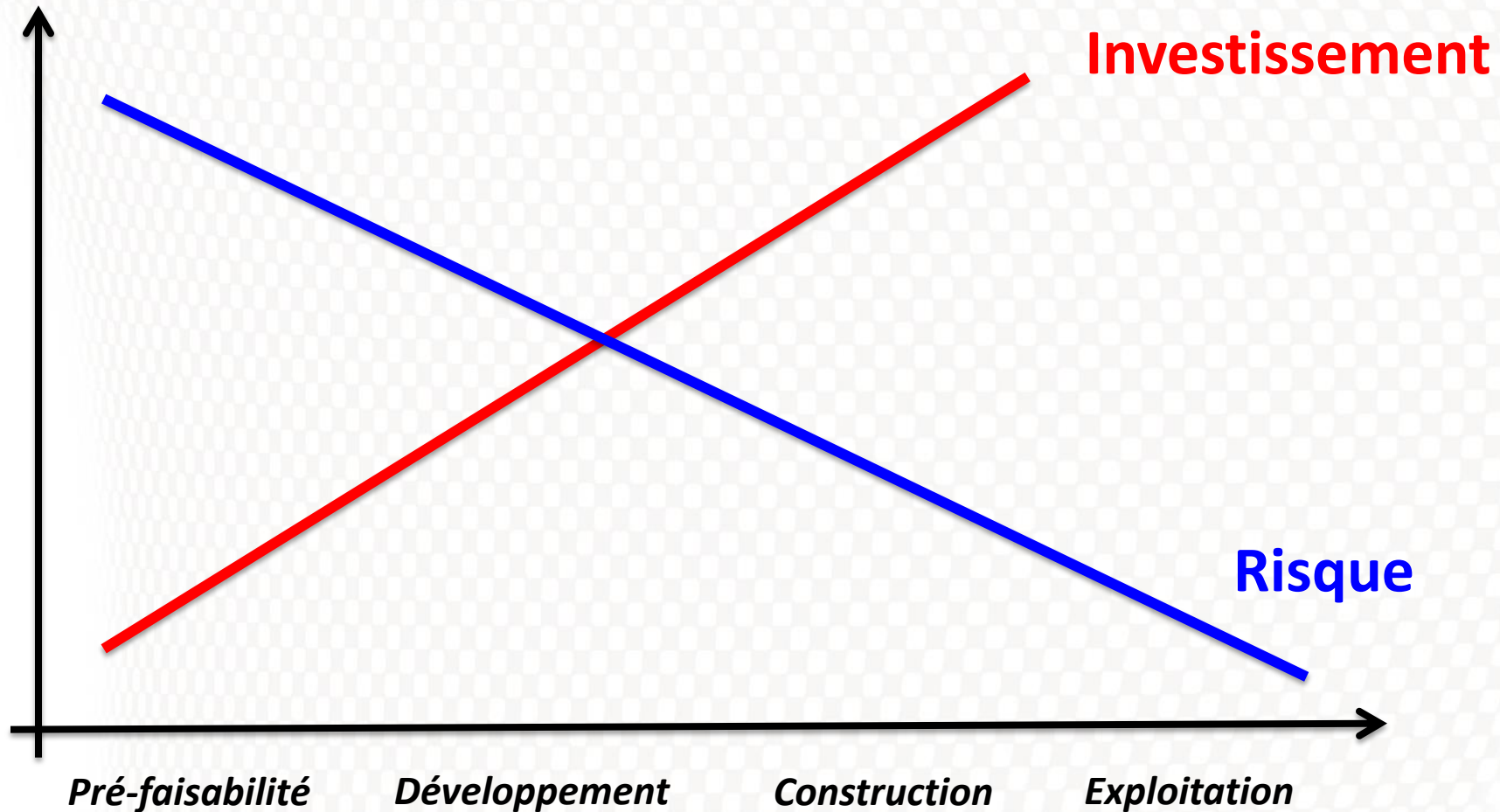
Approbation renforcée car acteurs locaux impliqués



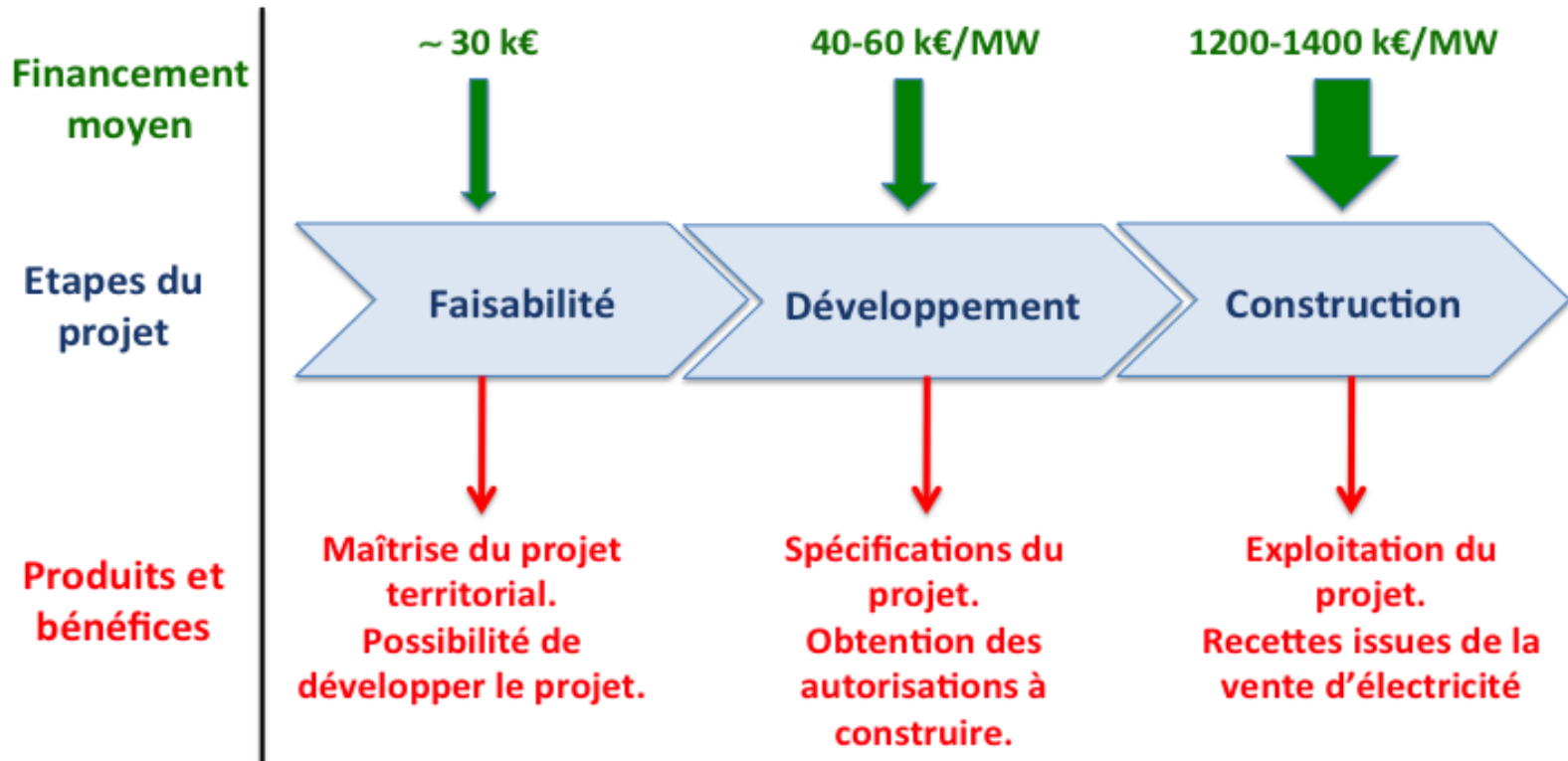
Retombées économiques maximisées car argent généré revient davantage aux acteurs du territoire


















Sensibilisation aux enjeux énergétiques facilitant le changement de comportement des citoyens et encouragement à la participation citoyenne

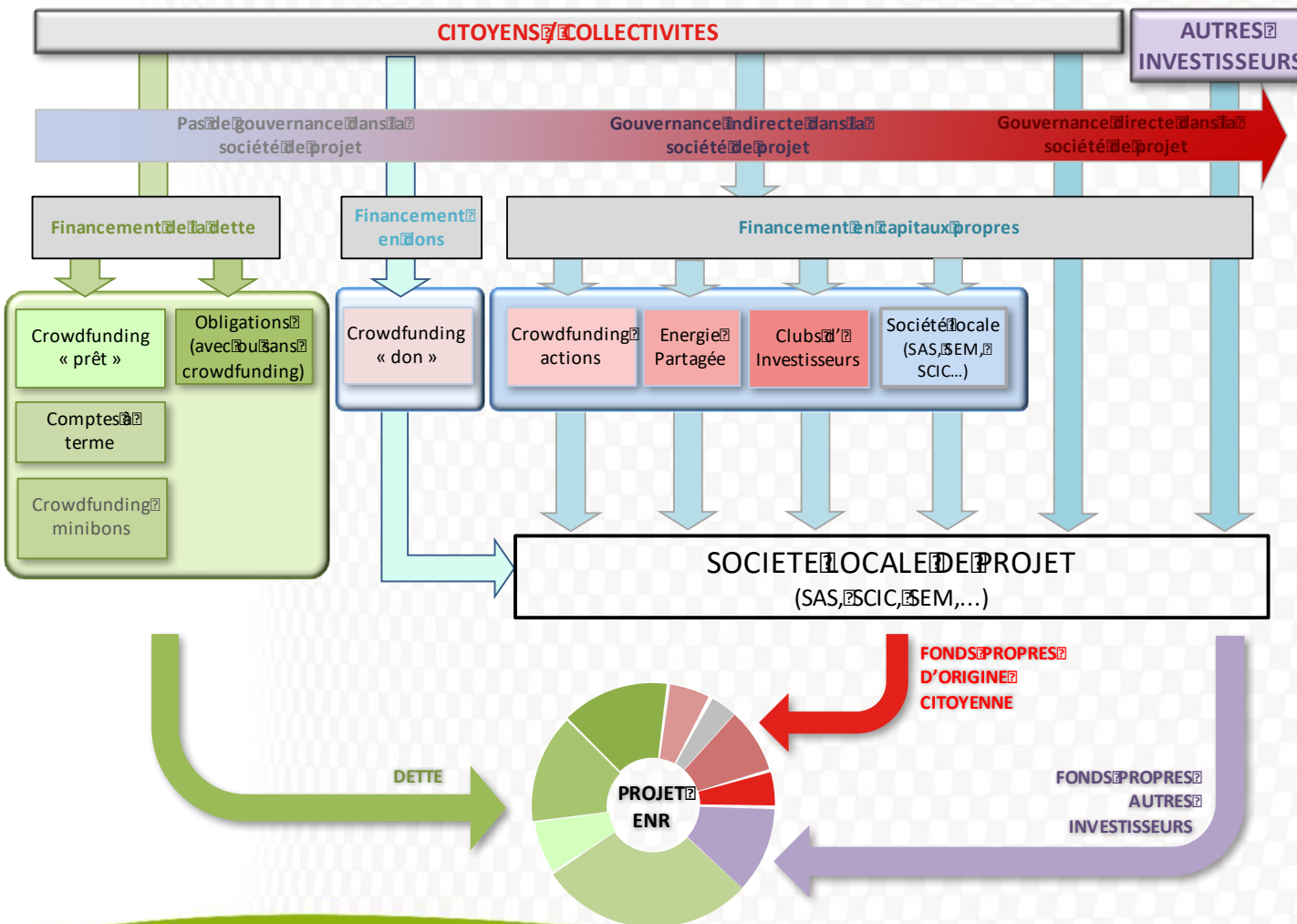


Ordre de grandeur des investissements sur un projet éolien



Montages juridiques	Solaire (PV et thermique)	Eolien	Biomasse et biogaz en réseau de chaleur
Gestion directe (régie)	😊	😐	😊
Société publique locale (SPL)	?	?	?
Société d'économie mixte locale (SEML)	😊 😊 (sol) 😞 (bâtiment)	😊 😊	😊 😊
Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP)	?	?	😊 😊
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)	😐	😐	😐
Société par action (SA) <i>permis loi TE</i>	😊 +Vigilance	😊 +Vigilance	?
Association dont AFUL	😞	😞	😐

Montages juridiques	Solaire (PV et thermique)	Eolien	Biomasse et biogaz en réseau de chaleur
	Délégation de service public (DSP)		
Marché public			
Bail emphytéotique simple ou administratif (BE ou BEA)		 (BE)	
Autorisation d'occupation temporaire (AOT)			
Installation sur toiture avec ou sans division en volume	 		



Participer à quoi ?

Participer dans quel but ?

Participer avec qui ?

Participer comment ?

Participer à quel moment ?

Participer à combien en capital ? Droits de vote ?



La collectivité est elle-même l'opératrice qui étudie, investit, exploite en direct ou par le biais d'entreprises spécialisées.

Régie (gestion directe):

- Gestion du service public industriel et commercial par la personne publique, avec ses propres services et moyens.
- Possibilité de passer des contrats avec des prestataires publics et privés (marchés publics)
- Budget à constituer par la personne publique; pleine responsabilité de l'activité



Société Publique Locale (SPL):

- constituée par des capitaux exclusivement publics d'au moins 2 actionnaires publics (partenariat privé et financement citoyen sont exclus)
- Le fonctionnement s'approche d'une société anonyme (SA): création, fiscalité et démarches administratives
- Intervention uniquement pour le compte des actionnaires et exclusivement sur le territoire des collectivités actionnaires
- Pas de mise en concurrence pour les contrats conclus entre SPL et les actionnaires



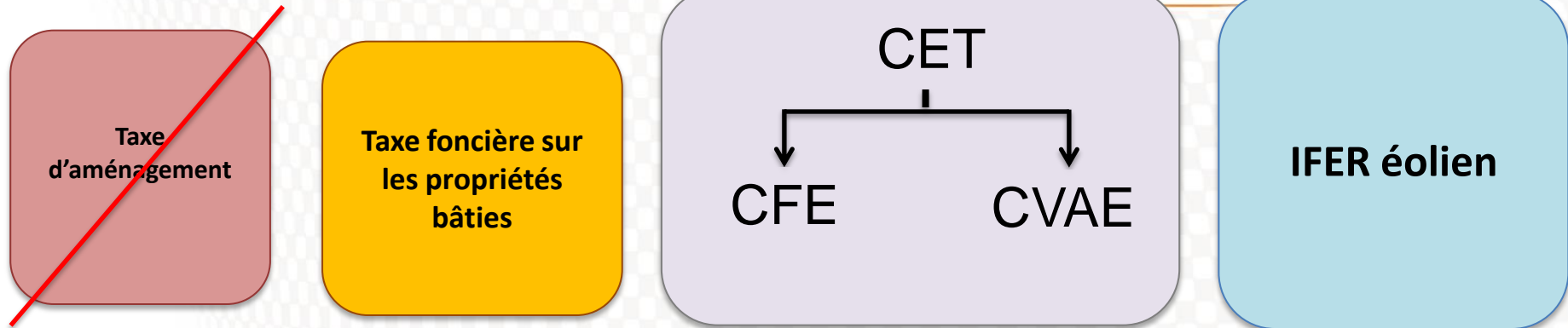
Quelles ressources fiscales pour un parc éolien ?

Panorama des règles applicables

- Répartition entre les 3 niveaux de collectivités territoriales
- Répartition au sein du bloc communal

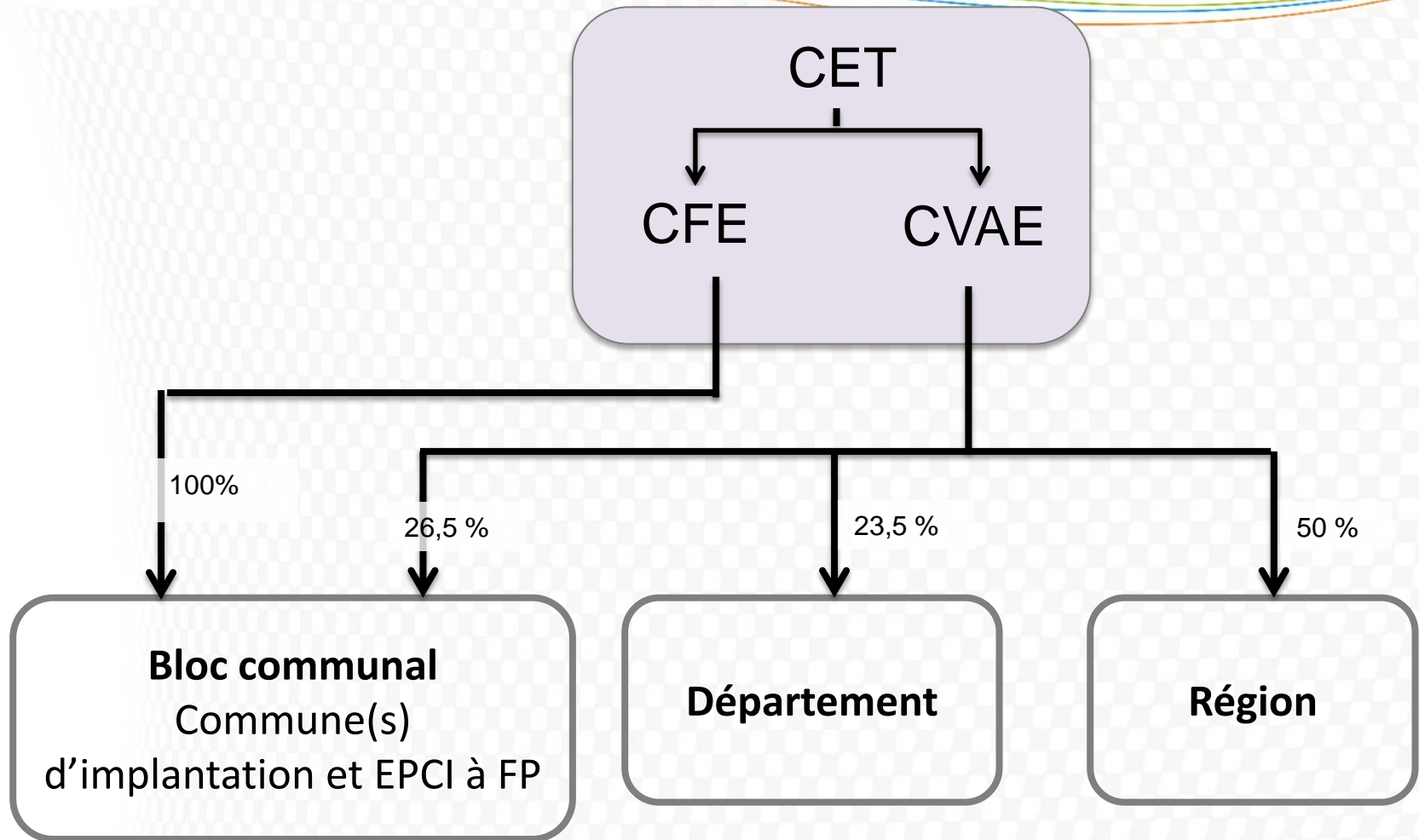
Mécanismes de répartition

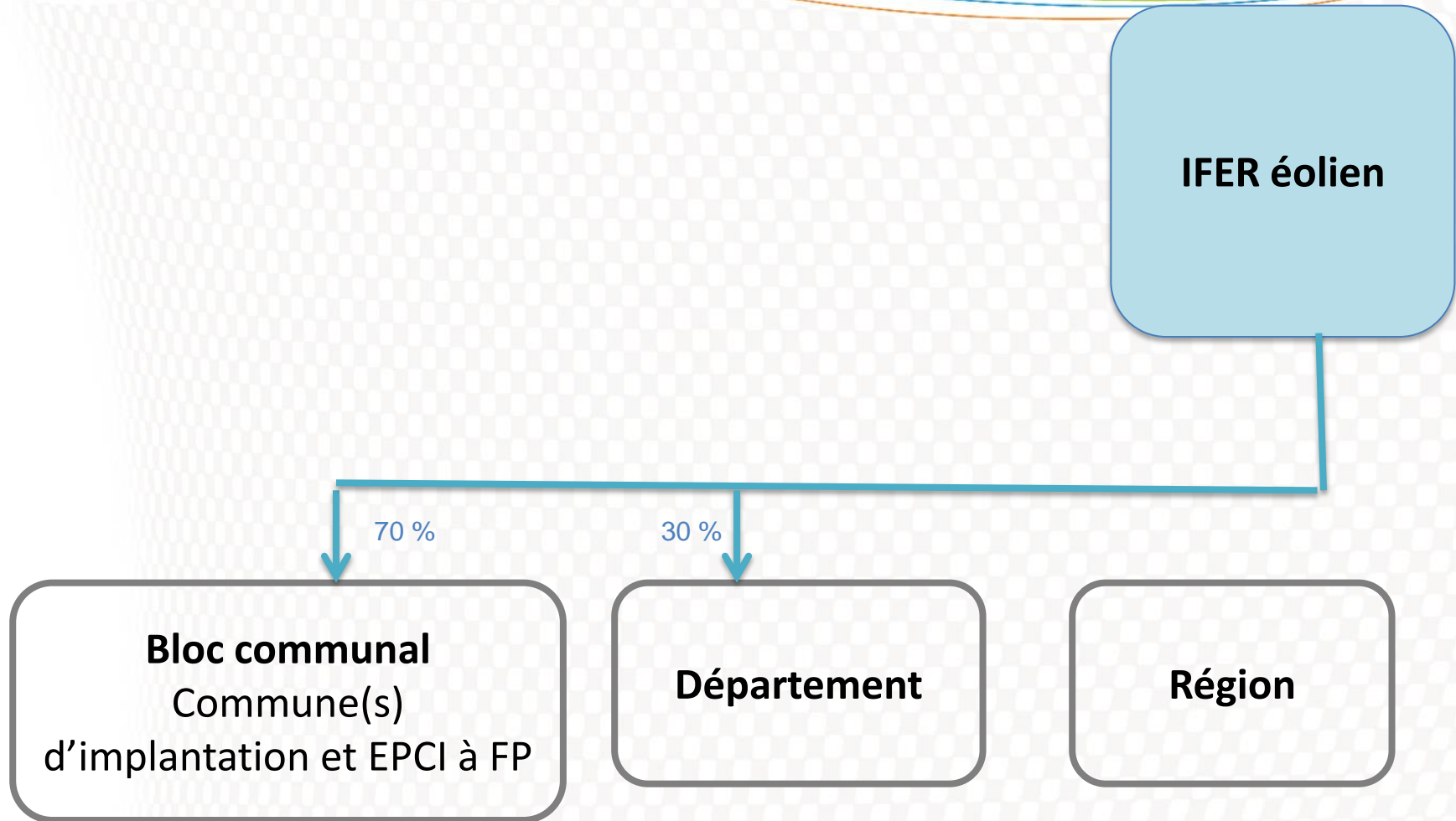
Répartition entre les 3 niveaux de collectivités territoriales



Supprimée car
l'autorisation
environnementale
unique dispense de
permis de construire

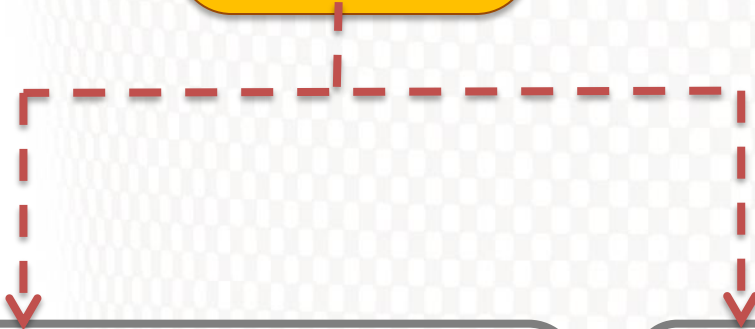








**Taxe foncière sur
les propriétés
bâties**

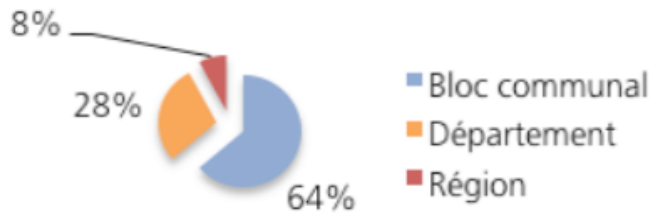


Bloc communal
Commune(s)
d'implantation et EPCI à FP

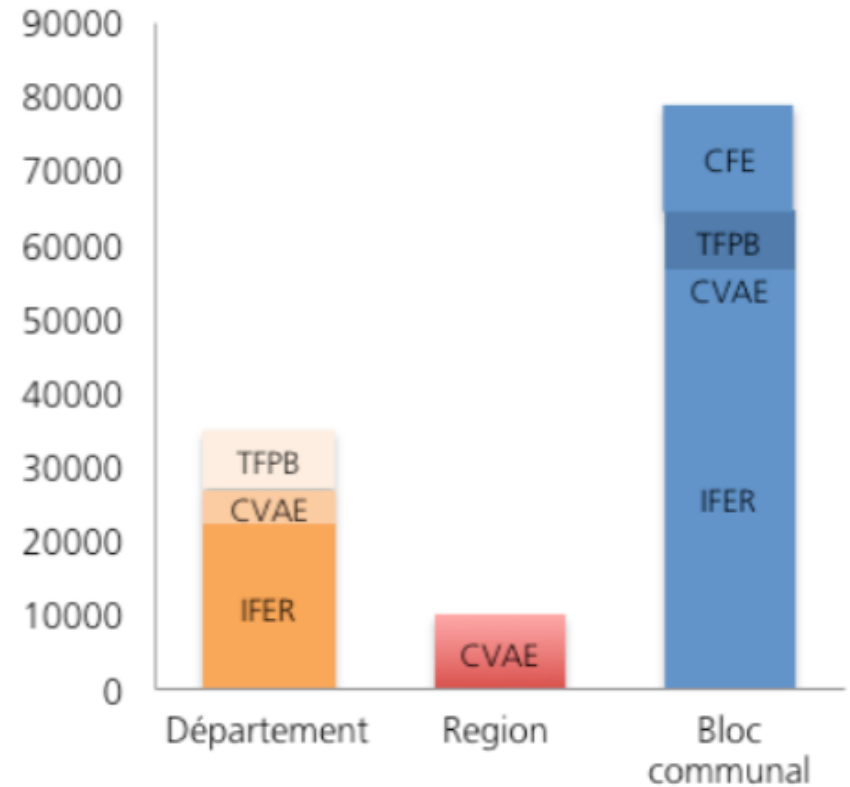
Département

Région

Répartition moyenne de la fiscalité éolienne entre les différentes collectivités



Recettes fiscales annuelles moyennes perçues



Simulation sur la fiscalité annuelle perçue pour un parc de 5 machines de 2 MW unitaire (10 MW)

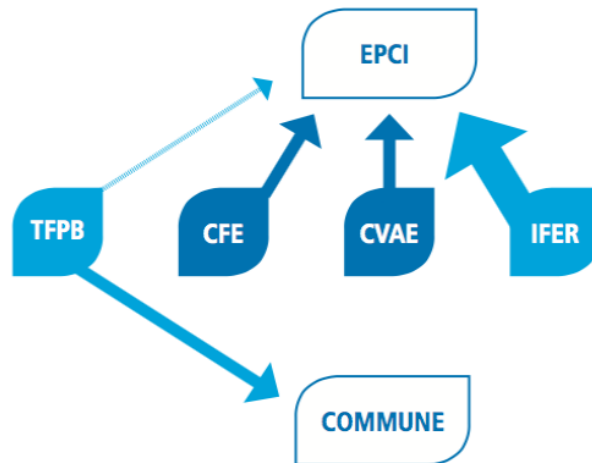
Source : simulateur fiscalité éolienne AMORCE/ADEME/FEE



Répartition au sein du bloc communal

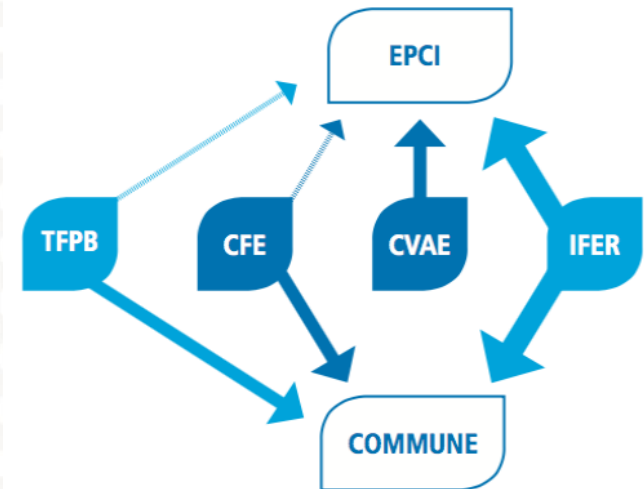
EPCI à FP en fiscalité professionnelle unique

Métropole / CU / CA et CC sur option



EPCI à FP en fiscalité additionnelle

CU d'avant 1999 / CC

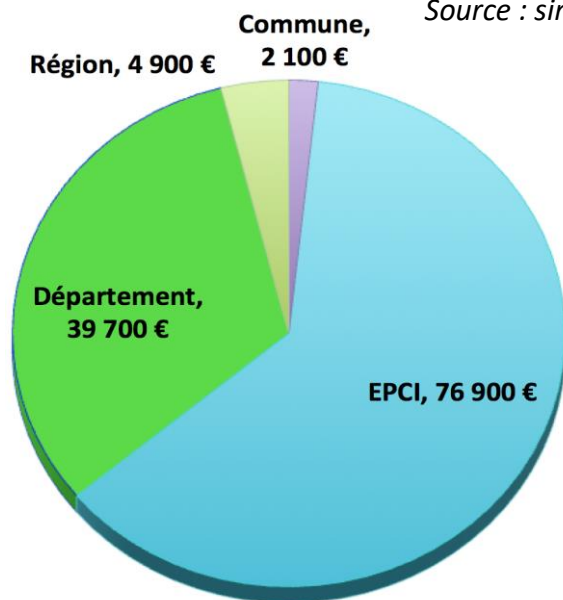


	TFPB	CFE	CVAE	IFER
EPCI à FPU	Vote son propre taux	<u>Vote son propre taux</u>	<u>Perception des 26.5% sans partage</u>	<u>70%</u>
Commune	Vote son propre taux	X	X	X

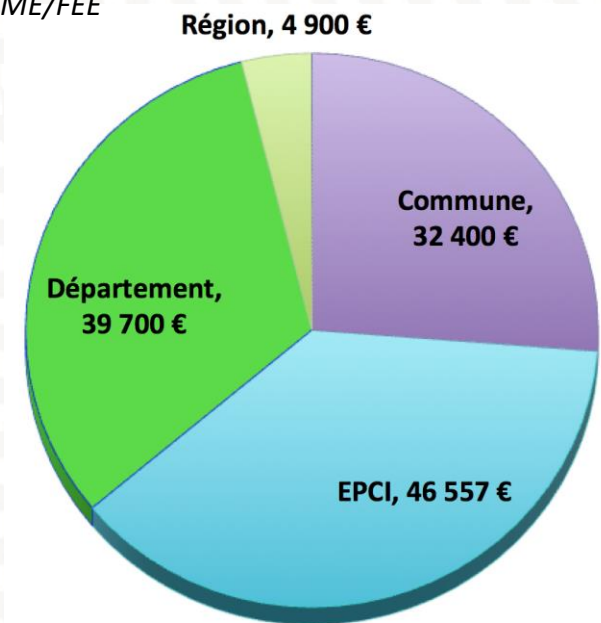
	TFPB	CFE	CVAE	IFER
EPCI à fiscalité additionnelle	Vote son propre taux	Vote son propre taux	Part définie à l'article 1609 quinquies BA du CGI SAUF délibération concordante	50 %
Commune	Vote son propre taux	Vote son propre taux	Part restante SAUF délibération concordante	20 % (si commune d'assise)

Simulation sur la fiscalité annuelle perçue pour un parc de 5 machines de 2 MW unitaire (10 MW)

Source : simulateur fiscalité éolienne AMORCE/ADEME/FEE



(EPCI à FPU)



(EPCI à FA)

Il s'agit seulement d'une simulation moyenne à adapter au contexte local. La taxe d'aménagement est due la 1^{ère} année uniquement.

ZRR = zone d'exonération de CFE pour les nouvelles activités.

→ *De droit, sauf délibération contraire de la collectivité*

Modalités : pendant 5 ans, mais ne pouvant excéder 200 000€ sur 3 ans (*règle des minimis*).

La Charte Eolienne AMORCE/FEE de 2015 promeut une transparence sur cette exonération

« Pour les projets éoliens situés en zone de revitalisation rurale (ZRR), le développeur s'engage à se positionner dès le début du projet sur le fait qu'il demandera ou ne demandera pas d'exonérations fiscales. »

(extrait de la Charte, partie Engagement pour les développeurs éoliens)

Quelles ressources fiscales pour un parc éolien ?

Panorama des règles applicables

- Répartition entre les 3 niveaux de collectivités territoriales
- Répartition au sein du bloc communal

Mécanismes de répartition



Répartition de la fiscalité éolienne au sein du bloc communal

Des mécanismes de reversement aux communes :

- ✧ L'attribution de compensation
- ✧ La dotation de solidarité communautaire
- ✧ L'attribution visant à compenser les nuisances environnementales liées aux éoliennes
- ✧ Et d'autres solutions indirectes : fonds de concours etc...

AMORCE soutient depuis 2011, rejoint par la FEE en 2014, qu'un minimum de 20% de l'IFER perçue par l'EPCI soit reversé aux communes d'assise des éoliennes, hors EPCI à FEU.

Un amendement a pu être porté dans ce sens dans le projet de loi de finances pour 2018.



Merci pour votre attention

Thomas DUFFES

Responsable Energie et
Réseaux de chaleur
tduffes@amorce.asso.fr

Nicolas GARNIER

Délégué Général
ngarnier@amorce.asso.fr

Fannie LAVOUÉ

Chargée de mission
juridique et fiscale
flavoue@amorce.asso.fr



	Commune isolée	EPCI à FA	EPCI à FPZ	EPCI à FEU	EPCI à FPU
TFPB	Commune Dép.	Commune EPCI Dép.			
CFE	Commune	Commune EPCI	Dans la zone : Idem EPCI à FPU Hors zone : Idem EPCI à FA	Commune EPCI SAUF la part CFE éolien → EPCI	EPCI
CVAE	26,5% Commune 23,5% Dép. 50% Région	26,5% partagé entre l'EPCI et les Communes 23,5% Dép. 50% Région	Dans la zone : Idem FPU Hors zone : Idem EPCI à FA	Idem FA	26,5% EPCI 23,5% Dép. 50% Région
IFER éoliennes	20% Commune 80% Dép.	20% Commune 50% EPCI 30% Dép.		70% EPCI 30% Dép.	

Source : Bulletin Officiel des Finances Publiques